

Age

Cas Habegger

Série zero 2024

Préparation / Durée de l'examen / Points

L'examen oral est soumis à une stricte limitation de temps. Une telle contrainte a été délibérément intégrée dans l'épreuve.

A. Temps de préparation individuelle: 30 minutes

Nous vous recommandons la gestion du temps suivante:

- Partie 1: Etude de cas → Situation de prévoyance effective/théorique 20 minutes
- Partie 2: Questions sur la base du premier contact téléphonique 10 minutes

B. Examen: 30 minutes

- Présentation de l'étude de cas / questions 30 minutes

C. Points

Au total, vous pouvez obtenir 100 points à cet examen. Ceux-ci sont attribués comme suit:

- Partie 1: calcul de la situation de prévoyance effective/théorique 40 points
- Partie 2: questions sur la base du premier contact téléphonique 30 points
- Partie 3: questions des experts pendant l'entretien avec le client 15 points
- Compétences sociales et méthodologiques 15 points

Total 100 points

Partie 1: Etude de cas → Situation de prévoyance effective/théorique

Après votre premier contact téléphonique avec le client, vous disposez d'un grand nombre d'informations et de documents.

Exercice de calcul de la situation de prévoyance:

1. Calculez le scénario **Age** de Melissa et Serge Habegger.

1.1. **Situation effective** - la situation actuelle sur la base des assurances disponibles

Etablissez à la main un graphique de prévoyance faisant apparaître de manière détaillée les prestations et les lacunes de revenus à la **retraite de Melissa et Serge Habegger**.

1.2. **Situation théorique** - faites des propositions pertinentes permettant de combler les lacunes.

- a) Le couple attend que vous lui présentiez plusieurs solutions d'assurance pour leur situation personnelle à la retraite.
- b) Faites également des propositions qui n'isolent pas la solution, mais la présente dans le cadre de l'ensemble de sa prévoyance (invalidité, décès, vieillesse).
- c) Les clients voudraient savoir ce qui se passerait s'ils partaient tous deux à la retraite en même temps, anticipant ainsi de deux ans le versement de la rente de Serge Habegger.
- d) Les clients souhaitent savoir à quoi ressemblerait la situation financière si Serge Habegger **décède après à la retraite**.

1. Calculez le scénario **Age** de Melissa et Serge Habegger.

1.1. **Situation effective** - la situation actuelle sur la base des assurances disponibles:

Etablissez à la main un graphique de prévoyance faisant apparaître de manière détaillée les prestations et les lacunes de revenus à la **retraite de Melissa et Serge Habegger**.

Modèle de solution																																											
<ul style="list-style-type: none"> Le candidat se présente correctement, tout comme la LSA 45. 																																											
<table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Besoins 100'000</td> </tr> <tr> <td>Salaire Serge</td> <td>110'000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CP Serge</td> <td>22'293</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CP Melissa</td> <td>5'171</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>AVS Serge</td> <td>44'100 Plafonnement</td> </tr> <tr> <td>CP Melissa</td> <td>5'171</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>AVS Melissa</td> <td>22'344</td> <td>AVS Melissa</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Melissa 64</td> <td></td> <td>Serge 65</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Situation effect</td> <td>137'515</td> <td>Situation €</td> <td>71'564</td> </tr> <tr> <td>Lacune 1</td> <td>-37'515</td> <td>Lacune 2</td> <td>28'436</td> </tr> </table>							Besoins 100'000	Salaire Serge	110'000					CP Serge	22'293			CP Melissa	5'171			AVS Serge	44'100 Plafonnement	CP Melissa	5'171			AVS Melissa	22'344	AVS Melissa		Melissa 64		Serge 65		Situation effect	137'515	Situation €	71'564	Lacune 1	-37'515	Lacune 2	28'436
			Besoins 100'000																																								
Salaire Serge	110'000																																										
		CP Serge	22'293																																								
		CP Melissa	5'171																																								
		AVS Serge	44'100 Plafonnement																																								
CP Melissa	5'171																																										
AVS Melissa	22'344	AVS Melissa																																									
Melissa 64		Serge 65																																									
Situation effect	137'515	Situation €	71'564																																								
Lacune 1	-37'515	Lacune 2	28'436																																								
<ul style="list-style-type: none"> Graphique propre et compréhensible 																																											
<ul style="list-style-type: none"> Besoins: 100'000.- 																																											
<ul style="list-style-type: none"> Rente AVS Melissa: 22'344.- 																																											
<ul style="list-style-type: none"> Rente CP Melissa: 5'171.- 																																											
<ul style="list-style-type: none"> Salaire Serge: 110'000.- 																																											
<ul style="list-style-type: none"> Lacune Phase 1: Aucune / + 37'515.- pendant deux ans 																																											
<ul style="list-style-type: none"> Rente AVS Melissa & Serge: 44'100.- → Plafonnement 																																											
<ul style="list-style-type: none"> Rente CP Serge: 22'293.- 																																											
<ul style="list-style-type: none"> Lacune Phase 2: 28'436.- 																																											

1.2. **Situation théorique** – faites des propositions pertinentes permettant de combler les lacunes.

a) Le couple attend que vous lui présentiez plusieurs solutions d'assurance pour leur situation personnelle à la retraite.

Modèle de solution
<ul style="list-style-type: none"> Lorsque les deux seront à la retraite, il y aura une lacune annuelle de 28'436.-. Avec une espérance de vie de 20 ans supplémentaires, le besoin en capital se monte à 570'000.-.
<ul style="list-style-type: none"> Constitution de capital par le biais d'une assurance-vie mixte ou assurance en cas de vie
<ul style="list-style-type: none"> Idéalement, dans la prévoyance liée, étant donné que les deux n'en possèdent pas encore et qu'il y a ici la possibilité d'épargner des impôts.
<ul style="list-style-type: none"> Etant donné qu'ils prendront leur retraite dans 20 ans, une variante liée à des fonds est envisageable pour augmenter les revenus. Pour ce faire, il faudrait cependant définir les profils de risque des deux.

b) Faites également des propositions qui n'isolent pas la solution, mais la présente dans le cadre de l'ensemble de sa prévoyance (invalidité, décès, vieillesse).

Modèle de solution
<ul style="list-style-type: none"> Il convient évidemment de vérifier les risques décès et invalidité à l'aide d'une analyse de prévoyance.
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'incapacité de gain par suite de maladie, il y a probablement une lacune chez les deux. Il est fortement conseillé de souscrire une rente d'incapacité de gain. Pour ce faire, il faudrait considérer l'état de santé ainsi que le budget.
<ul style="list-style-type: none"> En cas de décès par suite de maladie, il y a probablement une lacune chez les deux. Dans ce cas, une police pour le risque de décès pourrait être conclue dans le cadre du pilier 3a ou 3b.

c) Les clients voudraient savoir ce qui se passerait s'ils partaient tous deux à la retraite en même temps, anticipant ainsi de deux ans le versement de la rente de Serge Habegger.

Modèle de solution
<ul style="list-style-type: none"> AVS Serge: Réduction à vie de sa rente AVS de 13,6% (6,8% par année)
<ul style="list-style-type: none"> CP Serge: Réduction à vie de la rente CP → Rente adaptée: 20 103.- selon le certificat de prestations
<ul style="list-style-type: none"> Conclusion: La lacune de prévoyance à la retraite augmente de 5'000.- environ

- d) Les clients souhaitent savoir à quoi ressemblerait la situation financière si Serge Habegger **décède après à la retraite**.

Modèle de solution
<ul style="list-style-type: none">• AVS: La rente de vieillesse AVS de Serge est supprimée.
<ul style="list-style-type: none">• AVS: La rente de vieillesse AVS de Melissa n'est plus plafonnée. En cas de décès après le départ à la retraite, un droit à une rente complémentaire de 20% naît, pour autant que le montant maximal de la simple rente AVS n'est pas atteint.
<ul style="list-style-type: none">• CP: La rente de vieillesse CP de Serge est supprimée. En cas de décès après le départ à la retraite, un droit de 60% de la rente de vieillesse du défunt naît. C'est-à-dire 60% de 22'293.- comme rente de conjoint pour Melissa (13'376.-).
<ul style="list-style-type: none">• CP: La rente de vieillesse CP de Melissa reste inchangée.
<ul style="list-style-type: none">• Au total, le revenu des rentes diminue de plus de 20'000.- par année. Si Melissa est seule, les besoins diminueront eux aussi.

Partie 2: Questions sur la base du premier contact téléphonique

Lors du premier contact téléphonique, le client vous a posé des questions que vous avez notées et auxquelles vous souhaitez répondre à présent.

1. Lisez attentivement les questions suivantes.
2. Notez également des éléments à titre d'aide-mémoire!
3. Lors de l'entretien qui suit, le client s'attend à ce que vous répondiez à ses questions.

Question 1 (10 points)

Vos clients songent à rembourser le retrait anticipé EPL à la caisse de pension et à améliorer leur situation de prévoyance individuelle à l'aide d'un rachat.

Ils ont quelques questions à ce sujet:

- a) Quelles conséquences un retrait anticipé EPL a-t-il sur les possibilités de rachat dans la caisse de pension?
- b) Quelles sont les conséquences fiscales du remboursement d'un retrait anticipé EPL et du rachat dans la caisse de pension?
- c) Quelles sont les conséquences au niveau de la prévoyance d'un rachat pour une solution de prévoyance dans la primauté des cotisations?
- d) Que faut-il prendre en compte en cas de rachat dans la caisse de pension? Recommandez-vous un rachat au couple Habegger?

Modèle de solution
<p>a) Un rachat est en principe uniquement possible après remboursement du retrait anticipé EPL.</p>
<p>b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement de l'impôt sur la prestation en capital qui est dû au moment du retrait anticipé. • Le montant du rachat est intégralement déductible du revenu imposable.
<p>c) Les prestations vieillesse et de risques augmentent.</p>
<p>d)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rachat est possible jusqu'à hauteur du montant maximal réglementaire (en général visible sur le certificat LPP). • D'un point de vue fiscal, il est judicieux de procéder à un rachat échelonné. • Au cours des trois prochaines années, aucun versement en capital ne peut être réalisé du point de vue fiscal. Dans ce contexte, il n'est pas important qu'il s'agisse d'un retrait EPL ou d'un départ anticipé à la retraite. • Etant donné que le couple Habegger n'utilise pas encore le pilier 3a, on pourrait d'abord profiter de ces possibilités fiscales.

Question 2 (10 points)

La fillette (10 ans) de vos clients a légèrement endommagé par mégarde une voiture garée d'un tiers avec son vélo. Le dommage matériel occasionné s'élève à quelque 2500.00 francs. Ils ont quelques questions à ce sujet.

- Qui est responsable de ce dommage? Dans quelle loi cela est-il réglementé et de quel type de responsabilité s'agit-il?
- Quelles sont les conditions juridiques à l'ouverture d'une prétention en responsabilité civile?
- Quelle assurance interviendrait (le cas échéant) et quelle serait l'étendue des prestations?
- Quels sont les autres types de responsabilités extracontractuelles? Quelles sont les différences?

Modèle de solution	
a)	La fillette de 10 ans étant déjà capable de discernement, elle est responsable personnellement resp. par illicéité selon l'art. 41 CO → Responsabilité pour faute
b)	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages (dommages corporels ou matériels; gains perdus) • Acte illicite • Lien de causalité adéquate • Faute
c)	<p>La responsabilité civile privée (couverture familiale), mais elle n'est pas obligatoire.</p> <p>L'assurance prend en charge les prétentions justifiées et conteste les prétentions injustifiées en responsabilité (protection juridique passive).</p> <p>L'assurance responsabilité civile privée verse en principe la valeur actuelle déduction faite d'une éventuelle franchise. La réparation est indemnisée dans le cas présent.</p>
d)	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité causale simple → Responsabilité par violations du devoir de surveillance/de diligence • Responsabilité causale aggravée → Responsabilité pour création d'un état dangereux. L'auteur du dommage ne peut se libérer que difficilement de la responsabilité (absence de faute + faute grave du tiers/lésé ou force majeure)

Question 3 (10 points)

Le couple Habegger prévoit de prendre un congé non payé de 4 mois pour partir en Australie. Etant donné que la fille doit aller à l'école, elle va revenir tout seule au bout de 6 semaines et vivre chez sa tante jusqu'au retour des parents. Vos clients ont quelques questions à ce sujet.

- a) Quelle couverture d'assurance est disponible pour les urgences à l'étranger dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins et quelles sont les éventuelles lacunes de couverture?
- b) Comment combler ces lacunes de couverture auprès de la caisse-maladie?
- c) L'agence de voyage propose de conclure une assurance voyages pour la durée du voyage. Cela a-t-il un sens?
- d) Quels sont les éléments possibles de l'assurance voyages?

Modèle de solution	
a)	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire, le double du tarif du canton de domicile est au maximum remboursé à l'étranger. • Les traitements coûtent souvent nettement plus (notamment dans des pays comme l'Amérique, l'Australie, le Japon, le Canada). • Il y a des lacunes non négligeables dans le domaine des frais de sauvetage et de transport.
b)	<ul style="list-style-type: none"> • Par le biais des assurances complémentaires auprès de la caisse-maladie pour les traitements. • L'assurance voyages peut être conclue également pour couvrir les frais de sauvetage et de transport.
c)	<p>Une assurance voyages est judicieuse dans tous les cas. Une couverture sur toute l'année auprès d'un assureur privé est encore mieux</p>
d)	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation du voyage: l'élément principal de toute assurance voyages. Sont assurés les frais consécutifs d'un voyage non effectué et l'interruption prématurée d'un voyage ou d'un séjour. • Assistance aux personnes: est assurée toute une série d'événements qui engendrent des frais supplémentaires pendant le voyage (par ex. frais de recherche, de sauvetage et de dégagement, vol de documents, transport de retour de personnes blessées, etc.) • Assistance aux véhicules: dépannage; frais consécutifs en cas d'impossibilité d'utiliser le véhicule/de détérioration du véhicule • Bagages: remplacement suite à la perte, endommagement ou retard de livraison